



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commission bancaire

Question écrite n° 69941

Texte de la question

M. Bernard Schreiner attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité de supprimer la commission des banques pour les paiements par carte bancaire après la mise en circulation de l'euro et pendant la période de double circulation monétaire. En effet, les commissions prélevées par les banques sur les règlements par carte bancaire sont actuellement un frein à l'acceptation par les commerçants et les artisans des paiements inférieurs à 100 francs ou 150 francs. Leur suppression temporaire permettrait d'augmenter le recours aux paiements par carte pour les petites sommes et par conséquent de limiter les problèmes sécuritaires et la pénurie prévisible d'euros fiduciaires. Il lui demande quelle suite il compte donner à cette demande.

Texte de la réponse

Les artisans et les commerçants de proximité jouent un rôle important lors de l'introduction de l'euro fiduciaire, car ils sont en relation quotidienne avec les consommateurs. C'est pourquoi le Gouvernement s'est montré particulièrement attentif à leur accompagnement. S'agissant des commissions perçues sur les paiements de petit montant pendant la période de double circulation, le Gouvernement a toujours été favorable à une solution négociée entre les organismes bancaires ou postaux et les commerçants. Néanmoins, en l'absence de telles négociations, le Gouvernement a accueilli positivement un dispositif de plafonnement des commissions qui évitera ainsi aux commerçants d'avoir à supporter financièrement une éventuelle augmentation du volume des paiements par cartes bancaires. C'est le sens des dispositions qui ont été instaurées par l'article 56 de la loi de finances rectificative pour 2001

Données clés

Auteur : [M. Bernard Schreiner](#)

Circonscription : Bas-Rhin (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69941

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6866

Réponse publiée le : 28 janvier 2002, page 453